

Réf : TEC/M-O B-S/PH/CS/2024 - 22648

AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION D'ESPACE PUBLIC

VU la demande en date du 13 décembre 2023 de la société DEMECO, demeurant 111 Impasse de Toulouse 31150 BRUGUIERES, demande l'**AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC PIÉTONNIER RÉSIDENCE ESCALIS – PLACE DE LA COUSQUILLE :**



**STATIONNEMENT D'UN MONTE MEUBLES
PLACE DE LA COUSQUILLE**

du MARDI 09 JANVIER 2024 au MERCREDI 10 JANVIER 2024 inclus

VU Le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
VU le règlement général de voirie du 20/01/2000 relatif à la conservation et la surveillance des routes départementales,
VU L'arrêté du Maire portant délégation d'une partie de ses fonctions à Monsieur Guy DESBONNET,
VU l'Arrêté Municipal N°2023/305 portant délégation temporaire de signature pour suppléance du 6ème adjoint.
VU l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 – Autorisation.

La société DEMECO est autorisée à utiliser l'espace public énoncé dans sa demande et conformément au plan ci-joint.

A charge pour la société DEMECO de se conformer aux dispositions des articles suivants :

ARTICLE 2 – Prescriptions techniques particulières.

- **Un état des lieux devra être fait avant et après utilisation,**
- **Monte meubles positionné suivant plan joint,**
- **Maintenir l'accès d'entrée au bâtiment,**
- **Baliser efficacement les abords de la zone d'utilisation à l'attention des piétons et le maintenir,**
- **Nettoyer les abords en fin d'utilisation.**



ARTICLE 3 – Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Fait à ESCALQUENS, Le 02 janvier 2024.

Pour le Maire et par délégation
en référence à l'arrêté N°: 2023/305 du 02/11/2023
Le Conseiller Municipal,
Marc-Olivier BEN-SACI



DIFFUSIONS : - Le bénéficiaire pour attribution,
- La Commune d'Escalquens pour attribution.



STATIONNEMENT D'UN MONTE MEUBLES
PLACE DE LA COUSQUILLE

du MARDI 09 JANVIER 2024 au MERCREDI 10 JANVIER 2024 inclus

